



Sources en Action Contrat Territorial Vienne Amont

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES EN ACTION »

19 octobre 2022
Visio Conférence



LES PARTENAIRES DU CONTRAT « SOURCES EN ACTION »



LE PROGRAMME « SOURCES EN ACTION » BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE :



I. ORDRE DU JOUR

- Présentation du bilan du second contrat
- Points d'information sur la reprogrammation
- Départs et arrivées des agents au sein des Maîtres d'Ouvrage
- Information sur le nouvel outil de suivi : OCARHY
- Points divers
 - Demandes de subventions 2023
 - Étude de diagnostic et de reprogrammation de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

La liste des personnes présentes est disponible en annexe 1.

Les diaporamas présentés (diaporama général du COPIL, présentation de l'OCARHY et présentation de la CC CSO) en séance sont consultables depuis le site internet :

<https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

II. PRESENTATION DU BILAN DU SECOND CONTRAT

Ont été présentés au COPIL :

- Le territoire, contexte et historique du contrat Sources en action ;
- L'état des masses d'eau et les pressions observées ;
- Les résultats des suivis scientifiques et des diagnostics précédents ;
- Le bilan technico-financier du second contrat ;
- Les enjeux et priorités identifiés suite au bilan (annexe n°2) ;
- Les objectifs de reprogrammation pour le troisième contrat.

Compléments apportés lors des échanges :

- Des opérations ont été réalisées sur le territoire du contrat mais hors financement du contrat. Ajouter dans le bilan une partie sur les actions en faveur des zones humides et des milieux aquatiques réalisées sur le territoire mais par le biais d'autres dispositifs (Natura 2000, NeoTerra...) [E. Hennequin, CEN NA] ;
- Le bilan complet inclus en partie les données (en financier et en indicateurs) des deux premiers contrats [Y. Fuente ; Région NA] ;

La méthodologie de validation de ces éléments a été présentée au COPIL et **validée** dans les termes suivants :

- Le bilan mis à jour avec les remarques effectuées en COPIL sera envoyé par mail en même temps que le compte-rendu du COPIL (autour du 7 novembre) ;
- Les remarques effectuées seront prises en compte sous un délai de 15 jours, **passé ce délai le bilan sera considéré comme validé par le COPIL** (autour du 21 novembre) ;
- Renvoi du bilan mis à jour et validé par le COPIL (autour du 30 novembre) ;
- Une synthèse du bilan a également été envoyée par mail et pourra être mise à jour en fonction des retours.

Les documents qui seront envoyés et validés à cette étape sont :

- Le bilan complet du second contrat et incluant les priorités d'intervention et la stratégie du troisième contrat ;
- La synthèse du bilan ;
- L'atlas cartographique incluant les pressions identifiées et les stratégies d'action par masses d'eau pour le troisième contrat ;
- Le compte-rendu du COPIL ;
- Le diaporama présenté en COPIL et complété par les remarques.

Compléments apportés lors des échanges :

- Le CEN Nouvelle Aquitaine réalisera un atlas cartographique spécifique des zones humides : état des lieux, synthèse des actions, enjeux, propositions [E. Hennequin, CEN NA] ;
- Les thématiques prioritaires seront à spatialiser en fonction des pressions identifiées sur les masses d'eau [S. André, AELB] ;
- Les thématiques cœur de cible devront représenter 60 % du montant total des actions réalisées sur le prochain contrat ;

Pour rappel, les thématiques « continuité écologique », « eau et sylviculture » et « résilience des milieux aux changements climatiques/quantité » avaient été identifiées comme prioritaires au vu des pressions et caractéristiques du territoire. Ces éléments sont détaillés dans la stratégie inter-contrat et feuille de route et avaient été présentés en COTECH et en COPIL en 2021.

Au sujet de la thématique « eau et sylviculture », Pierre Beaudesson (CRPF) confirme leur intérêt pour intégrer le contrat et précise que des opérations autour des captages ou sur les ripisylves pourront être proposées.

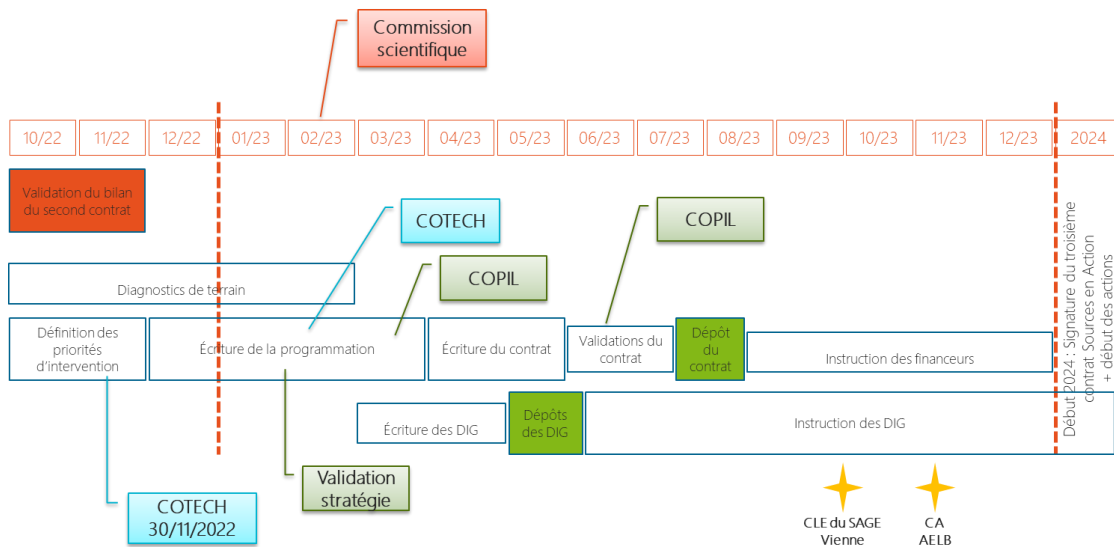
Bruno Guerrero (CC CGS) demande si du temps d'animation forestière pourrait être prévu dans le prochain contrat. En effet, des actions avaient été prévues dans le second contrat mais non réalisées par faute de temps. Il est confirmé que du temps d'animation pourra être programmé.

III. POINTS D'INFORMATION SUR LA REPROGRAMMATION

❖ Calendrier de reprogrammation

Le calendrier de reprogrammation présenté a été complété :

- L'AELB a demandé qu'une stratégie soit validée en COPIL avant l'étape d'écriture de la programmation, des compléments d'informations ont été demandés par mail ;
- Validation du contrat par la CLE du SAGE Vienne ;
- Validation du contrat par le CA de l'AELB ;



Le calendrier a été **validé** :

- Les délais d’instruction par les financeurs ont été validés par ceux-ci ;
- Les délais d’instruction des DIG ont été validés par les services des DDT présentes avec une réserve concernant les DIG incluant une participation financière des particuliers qui sont plus longues. Il est convenu de conserver le calendrier tel que présenté et les délais d’instruction des DIG concernées par une participation financière des particuliers pourront dépasser sur le début de l’année 2024 (validé par l’AELB). L’AELB accepte de valider le contrat en CA même si la DIG n’est pas validé. La DIG doit être déposée et en cours d’instruction. En effet, cela n’empêche pas de commencer certaines actions non dépendantes des DIG.
- **Le COPIIL valide le calendrier ci-dessus** en soulignant la nécessité de respecter les jalons puisque que les marges de manœuvre sont très faibles.

❖ **Priorités d’intervention**

Les priorités d’intervention proposées au COPIIL sont les suivantes :

- Continuité écologique ;
- Morphologie ;
- Hydrologie ;
- Zones humides ;
- Eau et sylviculture ;
- Suivis scientifiques : obtenir des chroniques de données plus importantes, des propositions seront faites en commission scientifique et validées en COPIIL.

Ces priorités d’interventions ont été validées par le COPIIL.

IV. DEPARTS ET ARRIVEES DES AGENTS AU SEIN DES MAITRES D'OUVRAGE

De nombreux changements de salariés sont à notre au sein des structures maîtres d'ouvrage : Les derniers changements de salariés au sein des structures maîtres d'ouvrage sont :

- **CC Creuse Sud-Ouest** : Départ de Peggy Chevilley → Arrivée d'Aurélien Pons
- **CC Vézère Monédières Millesources** : Départ de Thomas Bonnafoux → Arrivée d'Alexia Rodrigues
- **FDAAPPMA 87** : Départ de Stéphanie Charlat → Arrivée d'Élise Barraud
- **Chambre d'Agriculture 23** : Départ de Guy Labaye → Arrivée de Julie Leblanc
- **CC Haute-Corrèze Communauté** : Départ de Vincent Menessier → En attente de recrutement

V. INFORMATION SUR LE NOUVEL OUTIL DE SUIVI : OCARHY

Au regard des retours et difficultés rencontrés sur l'outil OSCTMA, il a choisi de le faire évoluer. Le nouvel outil retenu est OCARHY, outil développé par Charente Eaux et le PNR ML.

Propositions faites pour amender l'outil :

- Ajouter le flux du CEN concernant les surfaces qu'ils ont en gestion ;
- Faire le lien avec le SINP :
 - o Déjà prévu, la nomenclature utilisée dans la couche « éléments de biodiversité » de l'OCARHY répond des exigences du SINP. Les données passeraient d'abord via l'outil Géonature du PNR et serait reversé dans un deuxième temps sur la base du SINP.
 - o Le CEN indique que leur base de données COLECT échange immédiatement ses données avec le SINP. Elle n'est pas ouverte aux particuliers mais est accessible sur demande. Des formations à son utilisation sont possibles.
- Intégrer les couches « plans d'eau » des DDT :
 - o Possible pour la DDT 23 mais seulement les statuts des plans d'eau et avec une mise à jour régulière car ces données sont très changeantes ;
 - o A demander officiellement auprès du chef de service environnement de la DDT 87 ;
 - o Ces données pourraient être directement intégrées dans un des onglets du formulaire « plan d'eau » de façon « non modifiable » par les utilisateurs de l'OCARHY.

VI. POINTS DIVERS

❖ Demandes de subventions 2023

Les budgets de demandes de subventions pour l'année 2023 suivants ont été **validé** par le COPIL :

MO	Prévisionnel Animation	Prévisionnel étude	Ajusté Animation	Ajusté étude	DIG
CA23	38 400,00	-	8 400,00	-	-
CC CGS	45 000,00	10 000,00	41 000,00	-	10 000,00
CC CSO*	80 000,00	-	78 750,00	-	6 000,00
CC V2M	30 000,00	-	35 000,00	-	4 800,00
CEN	142 000,00	21 000,00	142 000,00	21 000,00	-
EPTB	35 991,00	-	35 953,42	-	-
FD19	-	22 736,00	-	22 736,00	-
FD23	12 055,00	-	10 918,00	-	-
PETR	36 000,00	6 000,00	38 220,00	-	8 000,00
PNR ML	58 862,00	-	58 862,00	-	-
HCC (porteur non identifié) **	-	-	10 000,00	-	-
SABV	24 000,00	-	20 000,00	-	-
Total	502 308,00	59 736,00	479 103,42	43 736,00	28 800,00

* Une étude de diagnostic et de programmation est prévue par la CC CSO sur le budget inter-contrat de l'année 2022 pour un montant de 99 612 €.

** Actuellement une convention lie la CC V2M et HCC, cette convention arrivant à échéance, des réflexions sont en cours entre les différentes parties prenantes.

Les demandes pour l'animation sont à réaliser **au plus tôt et avant le 31 décembre 2022** (avoir reçu l'accusé de réception avant cette date).

Le présent tableau **validé** par le COPIL sera à joindre à toute demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau (annexe n°3).

❖ Étude de diagnostic et de programmation du contrat de la CC CSO

La CC CSO a déposé un dossier de demande de subventions pour une étude diagnostic pour un montant de 99 612€. L'AELB a demandé une présentation et une validation de l'étude par le COPIL afin de justifier de la demande et elle émet des réserves sur différents points :

- Montant élevé de l'étude ;
- Des études sur des masses d'eau non prioritaires sont demandées ;
- Délais non compatibles avec le calendrier ;
- La CC CSO a récemment demandé des annulations d'actions pour raisons budgétaires,

Les réserves quant au montant de l'étude sont également partagées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Après présentation de l'étude au COPIL, Bruno Guerrero (CC CSO) répond aux réserves via :

- Un engagement dans le prochain contrat, proposer une programmation cohérente avec ces moyens financiers et humains et réaliser des opérations ;
- La réalisation d'une grande partie de l'étude diagnostic en interne ;
- Le recrutement de deux techniciens de rivière (un déjà en poste) ;
- La mise en évidence que la CC CSO a toujours eu un bon taux de réalisation dans le contrat ;

Le montant de l'étude est certes élevé, mais le territoire de la CC CSO est le plus grand territoire du contrat et compte de nombreuses masses d'eau.

Délais de l'étude :

- La CC CSO possède déjà beaucoup de données qui permettront de commencer une écriture de la programmation ;
- Une priorisation sera faite pour que le bureau d'études commence à étudier les masses d'eau ciblées comme prioritaires. Ces actions pourront être programmées dans la première partie du contrat et les résultats de la suite de l'étude serviront lors de la révision à mi-parcours du prochain contrat.

Choix des masses d'eau :

- Le conseil départemental de la Creuse finance toutes les masses d'eau à un taux de 10%. Une possibilité de bonification du taux pour les travaux (à l'exclusion des travaux étangs) à hauteur de 50% maximum si la masse d'eau cours d'eau est classée en bon ou très bon état écologique selon la dernière évaluation de l'état des lieux des eaux en vigueur.

Il est également précisé que la force du contrat est aussi d'être de nombreux acteurs et que des actions identifiées par un maître d'ouvrage peuvent être portées par d'autres maîtres d'ouvrage dans un esprit de coopération.

Il est également demandé la possibilité que le bureau d'études saisisse directement les données sur l'OCARHY.

Le COPIL valide l'étude proposée par la CC CSO avec un point de vigilance de la part de la Région Nouvelle Aquitaine.

ANNEXE 1 : PARTICIPANTS AU COPIL

Le logiciel de visio conférence ne permettant pas l'enregistrement de la liste des participants, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser en cas d'oubli.

- ❖ Jérémie Godet – EPTBV
- ❖ Vincent Berthelot – EPTBV
- ❖ Hélène Thuret – EPTBV
- ❖ Sarah Bagard – EPTBV
- ❖ Camille Gaubert – PNRML
- ❖ Geoffrey Brun – PNRML
- ❖ Solène Nozay – PNRML
- ❖ Samuel André – AELB
- ❖ Yohann Fuentes – Région Nouvelle Aquitaine
- ❖ Karine Veysière – Département de la Corrèze
- ❖ Laurent Goval – DDT 23
- ❖ Anne Peltier – DDT 87
- ❖ Lionel Lagarde – DDT 87
- ❖ Gilles Gorceix – OFB 19
- ❖ Bruno Guerrero – CC CSO
- ❖ Aurélien Pons – CC CSO
- ❖ Florine Merelle – CC CGS
- ❖ Alexia Rodrigues – CC V2M
- ❖ Estelle Gilles – PETR MB
- ❖ Pauline Gorgeon – PETR MB
- ❖ Vanessa Roussy – SABV
- ❖ Pierre Henry Pardoux – FDAAPPMA 23
- ❖ Élise Barraud – FDAAPPMA 87
- ❖ Erwan Hennequin – CEN NA
- ❖ Amandine Sanchez – CEN NA
- ❖ Gabriel Metegnier – GMHL
- ❖ Anthony Virondeau – LPO
- ❖ Manon Moreau – ONF
- ❖ Pierre Beaudesson – CRPF
- ❖ Julie Leblanc – CA 23
- ❖ Emmanuelle Hetsh – CA 87
- ❖ Katell Petit – Bio NA
- ❖ Jean-Michel Bertrand – CC ELAN
- ❖ André Audoin – AAPPMA Saint-Léonard-de-Noblat
- ❖ Télé Millevaches

ANNEXE 2 : STRATEGIES D'INTERVENTIONS POUR LE TROISIEME CONTRAT (document de travail)

	CONSTATS DES DEUX PREMIERS CONTRATS	REPONSES DANS LE TROISIEME CONTRAT
Territoire	Le territoire du contrat « Sources en action » est hydrographiquement cohérent.	Conserver le même territoire d'action.
	La majorité des actions (en nombre et en budget) sont situées sur la partie Sud-Est du territoire, soit sur les sources. Certaines masses d'eau n'ont pas bénéficié d'actions.	Couvrir tout le territoire par un porteur d'actions ayant la compétence GEMAPI (le travail est en cours mais n'a pas reçu de réponse favorable de la part de la communauté de communes Bénévent Grand Bourg). Cibler prioritairement les masses d'eau n'ayant jamais bénéficié d'actions et qui nécessitent des actions prioritaires.
	Homogénéisation de l'état des masses d'eau vers une qualité « moyenne » à « bonne », accompagnée d'une perte des masses d'eau en « très bon état ».	Maintenir des actions sur les masses d'eau en très bon état pour maintenir un haut niveau de qualité du territoire (de même pour les masses d'eau en « bon » état sans pression identifiée dans l'état des lieux).
Thématiques	En termes de continuité écologique, des opérations exemplaires ont pu être menées sur ce territoire (effacement du plan d'eau de Peyrelevade). Cependant, la thématique a été assez peu traitée durant le second contrat alors qu'elle est largement identifiée comme une pression prioritaire.	Améliorer le taux de réalisation sur la thématique de la continuité écologique, qui est la pression principale sur le territoire et rechercher à lever les verrous qui bloquent les réalisations.
	51 % du territoire est boisé et le nombre d'actions réalisées sur la thématique « eau et forêt » est anecdotique.	Développer les actions permettant une sylviculture adaptée au respect des milieux aquatiques et zones humides (se concentrer sur les peuplements résineux sur les zones humides et en ripisylve) : en faire l'un des thèmes principaux de la prochaine programmation.
	De nombreuses actions de restauration des cours d'eau ont été réalisées durant le contrat (presque 1,4 millions d'euros), notamment en lien avec les professionnels agricoles, la morphologie reste une pression majoritaire selon l'état DCE. 38 % du territoire est définie en Surface Agricole Utile.	Maintenir les actions de restauration des cours d'eau et du développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques et des zones humides.
	L'hydrologie est l'une des pressions majoritaires identifiées par l'état des lieux DCE. Presque 11 % du territoire est couvert de zones humides. La restauration des zones humides est une thématique qui a bien fonctionné durant le contrat (très bonnes réalisations : 78 %). La surface de zones humides contractualisées dans le réseau zones humides ne cesse d'augmenter (presque 200 ha).	Développer les actions dites « fondées sur la nature » et « sans regret » (restauration de zones humides, dédrainage, effacement de plans d'eau...), dans une optique d'adaptation au changement climatique. Utiliser les résultats de l'étude LIFE « Eau & Climat » ainsi que de l'étude BRGM « fonctionnement hydrologiques des têtes de bassin de la Vienne » pour orienter les opérations
	Les pesticides et les macropolluants sont les deux autres pressions identifiées sur le territoire. Présence de micropolluants organiques et inorganiques (E2Lim).	Définir des actions sur ces thématiques, notamment pour les masses d'eau ciblées (actions autour des captages AEP, pour limiter l'utilisation d'antiparasitaires...).

	Diverses causes (conditions météorologiques, changement de stratégie financière...) ont rendu la réalisation des suivis parfois complexe et n'ont pas permis l'obtention de chroniques de données suffisantes. Les différents compartiments de suivi sont bien représentés.	Maintenir les suivis en cours afin d'obtenir des chroniques de données analysables. Anticiper de potentielles sécheresses en réalisant certains suivis plus tôt (poissons). Développer des suivis adaptés aux thématiques cibles.
Organisation	Pluridisciplinarité des maîtres d'ouvrage engagés dans le contrat permettant une mise en réseau d'action et assoir la force de frappe du contrat. Perte d'un opérateur « agricole ».	Conserver majoritairement les Maîtres d'Ouvrage engagés dans le contrat, mais définir un ou des nouveaux maîtres d'ouvrages sur le volet agricole, afin de répondre des objectifs sur cette thématique prépondérante.
	Importante plus-value de l'utilisation de l'OSCTMA qui a permis un gain de temps considérable pour le suivi et le bilan du contrat. Difficulté pour la coordination d'obtenir les données des maîtres d'ouvrages dans les délais impartis et les formats attendus.	Adaptation de l'outil aux nouvelles technologies en rendant les données accessibles par tous les partenaires en temps réel. Mettre en place une « charte de bonne conduite » ou des conventionnements spécifiques si nécessaires définissant les délais de transmission, les données et leurs formats...
	Besoin important en animation pour faire émerger des actions notamment sur les thématiques les plus « complexes ».	Maintenir, voire augmenter si nécessaire, le nombre d'équivalents temps plein pour l'animation et la coordination du contrat.
	Moins de cohésion et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage (crise sanitaire, turn over important...) que sur le précédent contrat.	Faire plus de réunions en présentiel et organiser plus de journées d'échanges si la situation le permet. Mettre en place un nouvel outil de suivi du contrat en ligne et accessible en temps réel (OCARHY).
	De nombreuses actions ont été modifiées notamment sur la fin du contrat.	Définir une programmation plus en adéquation avec les capacités financières et les moyens humains des structures partenaires. Permettre une révision à mi-parcours de la programmation pour mieux calibrer les actions. Permettre la définition « d'enveloppes » utilisables sur toutes les masses d'eau pour mieux répondre aux actions « d'opportunité ».
	Manque de connaissances du contrat. Site internet vieillissant.	Maintenir les ouvrages de communication (recueil et lettre), revoir le format dans un soucis d'économie de papier. Redynamiser le site internet.

ANNEXE 3 : BUDGETS 2023 VALIDES PAR LE COPIL DU CONTRAT SOURCES EN ACTION DU 19 OCTOBRE 2022

MO	Prévisionnel Animation	Prévisionnel étude	Ajusté Animation	Ajusté étude	DIG
CA23	38 400,00	-	8 400,00	-	-
CC CGS	45 000,00	10 000,00	41 000,00	-	10 000,00
CC CSO*	80 000,00	-	78 750,00	-	6 000,00
CC V2M	30 000,00	-	35 000,00	-	4 800,00
CEN	142 000,00	21 000,00	142 000,00	21 000,00	-
EPTB	35 991,00	-	35 953,42	-	-
FD19	-	22 736,00	-	22 736,00	-
FD23	12 055,00	-	10 918,00	-	-
PETR	36 000,00	6 000,00	38 220,00	-	8 000,00
PNR ML	58 862,00	-	58 862,00	-	-
HCC (porteur non identifié)**	-	-	10 000,00	-	-
SABV	24 000,00	-	20 000,00	-	-
Total	502 308,00	59 736,00	479 103,42	43 736,00	28 800,00